

Audience du lundi 08/02/2021 accordée

Au SGEN-CFDT/CROUS/d'Amiens Picardie.

Étaient présent pour le SGEN-CFDT : Raymond RIVIERE – Alexandre FAUVILLE – Abdel BOUTALHA
Laurent LEFEBVRE – Sébastien LEQUIEN (Secrétaire Général du Sgen-CFDT Picardie).

Pour la Direction : Monsieur Raymond CARRASSET Directeur Général du CROUS d'Amiens Picardie –
Madame Carole HOLLEVILLE Directrice Adjointe – Madame Myriam DRAH Directrice des Ressources Humaines.

Comme à son habitude, le Sgen-CFDT rencontre la Direction du CROUS pour faire le point sur tous les dossiers qu'elle juge nécessaires.

Lors de cette audience nous avons soulevé les points suivants :

Dispositif des emplois :

Ce point important pour le bien-être des collègues au travail sera soulevé au CNOUS dans l'objectif d'une réévaluation du dispositif général du réseau des œuvres demandée par le Sgen-CFDT. En ce qui concerne le CROUS d'Amiens, nous avons rappelé à la Direction l'évolution de nos structures depuis maintenant 20 ans. Entre l'année 2000 et aujourd'hui nous sommes passés de 29 structures de restauration et d'hébergement à 48 structures en 2021 avec 23 résidences, 15 cafétérias, 2 Food-truck, 8 RU. Sur la même période, le supérieur a eu un effectif étudiant qui est passé de 38 891 (rentrée 1999.2000) à 50 761 (rentrée 2019.2020). Parallèlement notre dispositif des emplois n'a pas évolué puisque le nombre ETP sous plafond a connu une baisse significative.

Par conséquent le Sgen-CFDT, après avoir analysé les besoins sur l'ensemble de notre établissement avec l'aide des collègues, a pointé le manque de personnel dans les structures suivantes :

Structures	Métiers	Nombre d'ETP manquants
RU PAB	Plongeurs, cuisiniers et serveuses-caissières	5.30
Hébergements Amiens centre	Agent de service	1
RU Lasalle	Responsable de cafet et agents de service	2
RU du Bailly	Agent de service	1
Hébergement Roberval-Parc-Peupliers	Agents de services	3
Résidence Creil	Agent de service	0.40 pour compléter les 0.60 existants
RU ESIEE	Aide de cuisine	1
RU Veillère	Aide de cuisine	1
RU de Laon	Magasinier	0.50
Hébergement Bailly	Veilleur de nuit/ Agent de sécurité	2
Services centraux	Assistant (e) de service social	1
Total		18.2

Au total ce ne sont pas moins de 18,20 ETP que le CNOUS doit nous attribuer si nous voulons être prêts dès l'ouverture du RU du Port à bateaux et la reprise de notre activité.

Règlement intérieur :

Le Sgen-CFDT a fait un point sur la rédaction du règlement intérieur qui n'avait pas mentionné les éléments de la circulaire du 28 mars 2018 concernant les affectations des agents par site. Deux choses nous paraissaient importantes, la notion de « programmation par avance » via le calendrier annuel et la notion « d'affectation ponctuelle » non prévue au calendrier annuel en cas de « rupture de service public ».

Aussi, les prestations exceptionnelles ne font pas partie d'une rupture de service public. En effet, la Direction doit prévoir le nombre de personnels nécessaires pour ce genre de prestations.

Décisions des CT adoptées mais non appliquées sur le terrain !

Le Sgen-CFDT a dénoncé le non versement de l'indemnitaire de certains personnels contractuels prévu (CDIsés). Il y va du respect des agents à travers leurs représentants et des décisions adoptées en comité technique. Le dialogue social pourtant indispensable en cette période de pandémie ne peut être étouffé ! Le Sgen-CFDT prendra toutes ses responsabilités sur la suite à donner à cette affaire.

Astreintes des personnels logés par N.A.S :

Le Sgen-CFDT est revenu sur la nécessité de recruter des AIM sur postes logés pour faire face aux astreintes des week-ends compte tenu des départs à la retraite et des congés maladie. La direction entend bien faire le nécessaire avec le recrutement de CDD en attendant les procédures règlementaires pour les mobilités et les concours. Les agents en place pourront prétendre à des plannings décents.

Télétravail :

Suite à l'annonce du 1^{er} Ministre sur la nécessité de relancer ce mode de travail dans toutes les administrations pour faire reculer la pandémie, le Sgen-CFDT a soulevé le problème de la prise en charge des frais occasionnés par le télétravail. Sur ce point la loi pointe la responsabilité de l'employeur. Le Sgen-CFDT demande qu'un budget spécial pour l'octroi de prêts d'ordinateurs et la prise en charge des frais domestiques soit mis en place. Le Sgen-CFDT fera le point avec les collègues concernés.

Action Sociale spécifique CROUS :

Notre action sociale Spécifique CROUS n'a pas été revalorisée depuis 2018, Le Sgen-CFDT a demandé un GT pour compléter les prestations existantes et faire des propositions de réévaluation des prestations servies au CROUS d'Amiens. C'est ainsi que nous voulons revoir ou créer les prestations suivantes :

L'aide à la Mutuelle avec un minimum de 150 euros par agent et par an,

L'aide à la scolarité des enfants des agents et l'élargir à l'ensemble de la scolarité et au supérieur,

L'aide à une inscription à une association avec 100 euros par an,

L'aide de départ à la retraite avec 80 euros par année d'ancienneté et 300 euros forfaitaire,

La carte cadeaux avec 100 euros par agent et par an,

L'aide aux soins dentaires et d'orthodontie avec un remboursement de 300 euros par an,

Créer une aide pour la cantine des enfants,

Créer une aide pour le voyage des familles hors métropole.

La Direction entend bien nous convoquer pour un groupe de travail sur l'action sociale prochainement.....

Je vous remercie.

Pour la délégation SGEN-CFDT

Raymond